

# Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale entre le Limousin et Avignon au XIV e siècle

Anne Massoni

► **To cite this version:**

Anne Massoni. Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale entre le Limousin et Avignon au XIV e siècle. J. Péricard. La part de l'ombre. Artisans du pouvoir et arbitres des rapports sociaux (VIIIe-XVe siècles), 2012, Limoges, France. PULIM, La part de l'ombre. Artisans du pouvoir et arbitres des rapports sociaux (VIIIe-XVe siècles), pp.125-150, 2014, La part de l'ombre. Artisans du pouvoir et arbitres des rapports sociaux (VIIIe-XVe siècles). <hal-01663161>

**HAL Id: hal-01663161**

**<https://hal-unilim.archives-ouvertes.fr/hal-01663161>**

Submitted on 13 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

## **Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle**

Anne MASSONI  
*Université de Limoges*

### **Introduction**

Dans la problématique du rôle des agents intermédiaires dans les pratiques de gouvernement et d'administration, le Limousin du XIV<sup>e</sup> siècle pouvait apparaître comme un lieu d'instigation intéressant quand on sait les rapports privilégiés qu'il a entretenus avec la papauté d'Avignon, surtout grâce à l'élection sur le trône de saint Pierre de trois personnages nés dans le diocèse de Limoges, Clément VI de 1342 à 1352, Innocent VI de 1352 à 1362 et Grégoire XI, neveu du premier, de 1370 à 1378. Entre ce centre du pouvoir religieux et cette périphérie, des intermédiaires devaient pouvoir se repérer assez facilement, non pas tant en partant des personnes des souverains pontifes pour reconstituer leur entourage (ce que l'historiographie fit le plus souvent, en particulier Bernard Guillemain dans sa thèse parue en 1966 sur *La cour pontificale d'Avignon, étude d'une société*<sup>1</sup>), mais en adoptant la démarche inverse, partant du Limousin vers Avignon, et en l'occurrence des grands établissements canoniques du diocèse, dans la mesure où les papes ont été grands dispensateurs de canonicats. Or, il s'avère qu'au chapitre de Saint-Yrieix, ancienne communauté d'époque carolingienne, qui règne en maître sur la petite localité et qui se situe à quelques kilomètres des Monts de Beyssac, lieu de naissance d'Innocent VI, tous les doyens entre 1305 et 1375 (soit neuf personnes), non seulement doivent leur poste à la papauté, dessinant par là un phénomène de confiscation des bénéfices locaux fort précoce bien avant l'accession au trône de Clément VI, mais qu'ils sont pour la plupart d'entre eux, à des titres différents, des hommes de l'ombre agissant résolument et continûment au profit de la puissance pontificale. Ce fut une force pour les papes limousins d'avoir pu ainsi compter sur la fidélité de leurs parents et de leurs compatriotes pour développer l'efficacité des outils de leur politique. Faute de sources locales le plus souvent disparues ou très éparpillées, il faut surtout travailler avec le remarquable fonds constitué par les lettres envoyées partout en Occident à partir du XIII<sup>e</sup> siècle par la

---

1 Bernard Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon, 1309-1376, étude d'une société*, de Boccard, 1966.

Anne Massoni

Chancellerie pontificale. La base de données<sup>2</sup> constituée à partir des registres papier permet une interrogation systématique afin d'exploiter au mieux cet immense gisement. Ce sont ces lettres qui sont les plus instructives sur les voies qu'a empruntée la mise en place de la dépendance des institutions locales par rapport à la papauté et sur les personnes qui y ont joué un rôle déterminant. Les différents types de lettres progressivement distinguées par les clercs de la chancellerie pour classer cet océan de correspondance<sup>3</sup> renvoient d'ailleurs aussi à plusieurs types de personnages. Je proposerai donc une typologie, construite autour de trois types de missions endossées par les doyens de Saint-Yrieix au XIV<sup>e</sup> siècle, renvoyant ou non à une fonction précisément définie par l'administration pontificale : celle d'exécuteur des lettres de provision de bénéfices, qui appartiennent aux lettres dites communes, délivrées par la chancellerie à un clerc, en réponse à une supplique adressée par lui au pape, pour un bénéfice précis déjà vacant ou susceptible de vaquer un jour, ce qui ne manque pas de provoquer d'innombrables conflits. Seconde figure de la typologie, celle du fonctionnaire employé à Avignon dans l'administration centrale, en l'occurrence ici la chancellerie ou la maison du pape, et qui se trouve investi de missions intéressantes de hauts dignitaires ecclésiastiques ou mieux encore, les relations entre l'Église et les États. Et enfin, dernier personnage, le plus intéressant parce qu'il est le familier, l'intime du pape, souvent d'origine modeste et pris hors de sa parenté, que le pontife emploie en mission diplomatique délicate, et que l'on piste, comme le précédent d'ailleurs, dans les lettres qualifiées de secrètes et curiales. C'est le patient travail prosopographique qui consiste à reconstituer le personnel d'une institution particulière, ici le chapitre de Saint-Yrieix, qui permet de comprendre pourquoi l'un ou l'autre doyen entre dans telle ou telle catégorie.

### **L'exécuteur des lettres communes, un notable bien intégré dans les réseaux locaux**

Le personnage qui se distingue dans cette mission appartient au long règne de Jean XXII (1316-1334), il s'agit de Guillaume d'Ayen, nommé doyen de Saint-Yrieix par ce pape en 1318<sup>4</sup> jusqu'à sa mort vers 1342<sup>5</sup>, et

---

2 *Ut per litteras*, en ligne sur le site Brepolis, qui regroupe l'ensemble des éditions faites par l'École française de Rome.

3 3155 lettres intéressent la politique bénéficiaire sous Jean XXII, voir Jean-Marie Mayeur, Charles Piétri, André Vauchez, Marc Vénard (dir.), *Histoire du Christianisme*, t. VI : *Un temps d'épreuves (1274-1449)*, Desclée-Fayard, 1990, p. 68.

4 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, de Boccard, 1904-1947, n°8480.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

donc doyen pendant près de vingt-cinq ans. Il est bien représentatif d'un réseau ecclésiastique local, calqué sur les réseaux nobiliaires de la région<sup>6</sup> et relié à Avignon dès le pontificat de Clément V (1305-1314). Le chapitre de Saint-Yrieix, en tout cas ses dignitaires, constitue dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle un petit milieu privilégié, cible de choix des collations pontificales, surtout pour les dignités. Le lien entre le chapitre et la curie se fait par la personne des premiers limousins à devenir cardinaux, alors que le pape est encore, soit un gascon, soit un quercynois.

Cela se voit grâce à la personnalité des deux doyens qui précèdent Guillaume d'Ayen : Hugues Géraud, doyen en 1312 (date à laquelle le décanat tombe sous le coup de la réserve pontificale avec la mort en cour de Rome du doyen Géraud de Lobestor<sup>7</sup>) puis Roger des Ternes, étudiant en droit civil, qui lui succède malgré son défaut d'âge en 1313<sup>8</sup> jusqu'en 1318<sup>9</sup>. Ce sont deux chanoines du chapitre cathédral de Limoges, le premier<sup>10</sup> est lié à Raynaud de La Porte, évêque de Limoges depuis 1294, le second est le petit-neveu de Pierre de La Chapelle Taillefer, cardinal de Clément V dès 1305<sup>11</sup>, le premier limousin à entrer dans la curie pontificale grâce à son

---

5 Si Guillaume avait libéré le décanat de Saint-Yrieix par sa mort avant 1342, cela serait probablement mentionné dans une lettre du pontificat de Benoît XII, ce qui n'est pas le cas.

6 Je remercie Christian Rémy d'avoir mis à ma disposition la vaste documentation qu'il a rassemblée sur les familles de Saint-Yrieix. Une bonne approche des réseaux aristocratiques autour de Saint-Yrieix dans Christian Rémy, « Des chanoines et des chevaliers : l'enclos castral de Saint-Yrieix-la-Perche », dans *Chapitres séculiers et production artistique au XII<sup>e</sup> siècle : vie canoniale, art et musique à Saint-Yrieix, Actes du colloque organisé à Limoges-Saint-Yrieix-Poitiers les 18-20 juin 2009*, Ph. Depreux et C. Andrault-Schmitt (éd.), Limoges, PULIM, à paraître en 2013.

7 *Regestum Clementis papae V*, Rome, 1885-1892, n°8033.

8 *Regestum Clementis papae V, op. cit.*, n°9574.

9 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), op. cit.*, n°8480 (lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 1318).

10 La vie d'Hugues Géraud se termine mal puisqu'il est brûlé en 1317 pour avoir fomenté un complot contre Jean XXII, voir Edmond Albe, *Autour de Jean XXII : Hugues Géraud, évêque de Cahors, l'affaire des poisons et envoûtements en 1317*, Cahors, 1904. Il ne reste que très peu de temps doyen de Saint-Yrieix, promu à l'évêché de Cahors dès 1313. En 1312, il est déjà largement pourvu de bénéfices dans les diocèses de Poitiers, Périgueux, Limoges, Rouen, Lincoln, Saint-Andrew, voir Vincent Tabbagh, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. II : *Diocèse de Rouen*, Turnhout, Brepols, 1998, n°1026.

11 Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii*, Regensberg, 1913, t. I, p. 14.

statut d'ancien professeur de droit civil à Orléans, où il eut Bertrand de Got comme étudiant. Roger est aussi le neveu d'un autre cardinal, non limousin celui-là, Pierre d'Arrabloy, chancelier de France en 1316 et créé cardinal par Jean XXII en 1316<sup>12</sup>. Roger aura la même carrière que Raynaud de La Porte à un peu moins de trente ans d'écart : évêque de Limoges (1294/1328) puis archevêque de Bourges (1316/1343)<sup>13</sup>.

En 1318<sup>14</sup> donc, Jean XXII confirme la permutation ayant lieu entre Roger des Ternes et Guillaume d'Ayen, l'un apportant le décanat de Saint-Yrieix, l'autre, le décanat du chapitre cathédral de Bourges. Avec Guillaume, on revient à un personnage originaire de la région (sa famille, seigneuriale, est présente à Saint-Yrieix depuis le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>) et, à nouveau, dans le réseau de Raynaud de La Porte, mais archiépiscopal cette fois (Raynaud est archevêque de Bourges depuis 1316), puisque Guillaume est son neveu. Dès avant 1320<sup>16</sup> et l'accession de Raynaud au cardinalat, Guillaume est totalement lié au milieu canonial de Limoges<sup>17</sup> ; il est en liens probables

---

12 Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii, op. cit.*, t. I, p. 15. Reconstitution de sa carrière dans Pierre Desportes, Hélène Millet, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. I : *Diocèse d'Amiens*, Turnhout, Brepols, 1996, n°600.

13 La biographie de Raynaud de La Porte est reconstituée dans François Du Chesne, *Histoire de tous les cardinaux françois de naissance*, F. Duschene, 1660, vol. 1, p. 431-433. Il est élu évêque de Limoges en novembre 1294 avant d'être élevé au siège de Bourges par Jean XXII en décembre 1316. Roger des Ternes, quant à lui, est nommé évêque de Limoges par Jean XXII en janvier 1328 puis archevêque de Bourges par Clément VI en août 1343, jusqu'à sa mort en 1368. Reconstitution de sa biographie dans Vincent Tabbagh, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. II, n°1050 car il fut chanoine de Rouen de 1316 à 1321. Voir aussi Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii, op. cit.*, t. I, p. 138, p. 301.

14 Référence en note 4. Le même 1<sup>er</sup> octobre 1318, le pape lui donne le privilège de toucher l'intégralité des fruits de ses bénéfices pendant trois ans, à condition de résider dans un lieu où se trouve un *studium generale*. Guillaume termine probablement ses études en 1321, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), op. cit.*, n°8474. Le pape accorde le même privilège, à la même date, à Bernard Brun, déjà professeur de droit civil dont il sera question plus bas, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), op. cit.*, n°8481.

15 Nombreuses mentions des membres de la famille d'Ayen dans le censier de Saint-Yrieix dont une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle est conservée à la BnF, *Carrés d'Hozier* 68, dossier Chapt.

16 Raynaud devient cardinal du titre des Saints-Nérée-et-Achillée le 19 décembre 1320 avant de devenir cardinal-évêque d'Ostie en 1321, voir Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii, op. cit.*, t. I, p. 15.

17 Guillaume est chanoine de Limoges depuis au moins 1311, voir *Regestum Clementis papae V, op. cit.*, n°7407. En 1318, il détient aussi un canonicat à Saint-

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

d'amitié avec d'autres jeunes chanoines de Limoges, appartenant au réseau de son oncle, comme Aymeric de Châlus ou Bernard Brun<sup>18</sup>, autre neveu de Raynaud. Malgré sa jeunesse, c'est un personnage qui semble prometteur puisqu'il est élu prévôt de Saint-Junien par le chapitre du lieu dès 1313 mais il est débouté par la nomination de Gaucelm de Jean à la même prévôté par le pape Clément V<sup>19</sup>.

Et pourtant, il a une carrière beaucoup plus modeste que ses deux prédécesseurs, alors qu'elle commence bien avec le décanat de Bourges qui aurait pu le propulser sur un siège épiscopal et qu'il est très lié à des personnages qui, eux, deviendront évêques, archevêques, voire cardinaux : Bernard Brun, Aymeric de Châlus. Pourquoi cela et pourquoi avoir brigué le décanat de Saint-Yrieix plutôt que celui de Bourges où son oncle a réussi à le placer dès qu'il a été vacant ? Est-ce un retour en Limousin par attachement ? En tout cas, toute sa carrière ecclésiastique restera concentrée dans les diocèses de Limoges et d'Angoulême<sup>20</sup>.

Sous Jean XXII, avec la constitution *Ex debito*, le système bénéficial explose en nombre de lettres envoyées pour conférer des bénéfices partout en France, surtout dans le Midi<sup>21</sup>. Le pape entre donc en force dans les collations

---

Junien et une chapellenie dans le diocèse de Limoges, ainsi qu'un prieuré dans celui d'Angoulême, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°8475.

18 Bernard est doyen des chapitres de Limoges et du Puy, siège dont il devient évêque grâce à Jean XXII le 10 février 1337. Il est transféré à Noyon par Clément VI le 25 septembre 1342 puis à Auxerre le 14 mai 1347 jusqu'à sa mort le 29 octobre 1349, voir Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii*, *op. cit.*, t. I, p. 91, p. 120, p. 372. Reconstitution de la carrière d'Aymeric de Châlus dans Jacques Madignier, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. XII : *Diocèse d'Autun*, Turnhout, Brepols, 2010, n°597. Aymeric est parent de Pierre, abbé de Saint-Serge d'Angers et cardinal, chanoine d'Angers en 1322, archidiacre dans l'Église de Tours, archevêque de Ravenne entre 1322 et 1332, évêque de Chartres de 1332 à 1342. Comme chapelain pontifical, il devient cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts le 20 septembre 1342 et meurt le 31 octobre 1349. Dès 1317, Aymeric, Bernard et Guillaume sont associés comme exécuteurs de deux lettres de collation pour un canonicat au chapitre d'Eymoutiers et un autre au chapitre du Dorat, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°3528, n°3529.

19 Abbé Arbellot (éd.), *Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien*, Saint-Junien, Chez Barret, 1849, p. 113-114.

20 En 1332, il est toujours chanoine de Limoges et de Saint-Junien, prieur dans le diocèse d'Angoulême, chapelain dans celui de Limoges et il obtient un ultime bénéfice avec un canonicat au chapitre cathédral d'Angoulême, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°57816.

21 Louis Caillet, *La Papauté d'Avignon et l'Église de France. La politique*

Anne Massoni

de canonicats à Saint-Yrieix et parallèlement il utilise le doyen pour conférer d'autres canonicats, cures et chapellenies. En effet, Guillaume est alors très souvent cité comme exécuteur de lettres de provision, une quarantaine pendant la durée de son décanat, toujours en même temps que deux autres personnes nommées avec lui. Quelques mots sur cette fonction créée par la chancellerie pontificale au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup> : au fur et à mesure que les provisions pontificales de canonicats se multiplient, les chapitres ou les évêques concernés comme collateurs ordinaires, renâclent de plus en plus à exécuter ces lettres, c'est-à-dire à mettre le bénéficiaire de celle-ci en possession de son canonicat par une cérémonie de réception. Cela explique que les clercs de la chancellerie pontificale aient créé cette fonction d'exécuteur auquel le bénéficiaire puisse avoir recours, pour user de toute son influence, afin de contraindre le chapitre à lui accorder l'investiture du bénéfice en cas de conflit. C'est ce bénéficiaire qui fait le choix de trois personnages dont les noms sont indiqués à la fin de la lettre qui devront intervenir à tour de rôle si nécessaire et il a donc intérêt à choisir des personnes de poids car c'est de cela souvent que dépend la réussite de l'opération. Leur choix révèle donc les liens de l'exécuteur avec le bénéficiaire mais les trois personnages nommés appartiennent aussi souvent au même réseau : il s'agit toujours d'un haut dignitaire de la province du bénéfice, un curialiste, ultime recours en cas de contestation, et enfin du dignitaire d'un établissement bien connu par le bénéficiaire, le plus proche de lui, dans son diocèse d'origine ou là où il a eu des bénéfices.

Neveu de Raynaud de La Porte, second cardinal limousin après Pierre de La Chapelle, Guillaume d'Ayen est le personnage idéal pour faire le lien exécutif entre les décisions prises à Avignon et la réalité locale, ce qui explique qu'il ait été souvent choisi comme exécuteur. Cela l'a donc souvent occupé, même s'il n'est pas la seule personne à laquelle le bénéficiaire ait pu avoir recours, mais quand on sait que sous Jean XXII une provision sur sept entraîne contestation<sup>23</sup>, il a donc dû intervenir sur place au moins une fois par an, d'autant que dans les lettres, il est le plus souvent placé dans la troisième posture décrite plus haut. C'est manifeste pendant les quatre dernières années où son oncle est cardinal, de 1321 à 1325. Guillaume s'implante à Saint-

---

*bénéficiaire du pape Jean XXII en France (1316-1334)*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1975.

22 Wipertus Rudt de Collenberg, « Le choix des exécuteurs dans les bulles de provision au XIV<sup>e</sup> siècle (d'après les bulles accordées à Chypre par les papes d'Avignon) », *Mélanges de l'École Française de Rome*, 92/2 (1980), p. 393-440.

23 Louis Caillet, *La Papauté d'Avignon et l'Église de France*, op. cit., p. 374-375.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

Yrieix en 1321<sup>24</sup>, durablement. Il exécute jusqu'à huit lettres par an<sup>25</sup>. À regarder les bénéfices conférés, les bénéficiaires, il est la parfaite courroie de transmission entre centre et périphérie : c'est un dignitaire local, bien intégré dans le réseau du diocèse mais il est aussi requis pour des bénéfices dans les diocèses limitrophes de Poitiers, Périgueux, Angoulême, et pendant ces années il redistribue souvent les bénéfices vacants en cour de Rome et attribués aux familiers de son oncle Raynaud<sup>26</sup>. Ces bénéficiaires sont la plupart du temps des clercs du diocèse de Limoges, des membres de familles locales, attachés à la vaste famille de La Porte par des liens de famille plus éloignés et/ou par des rapports de voisinage seigneurial (les Cotet par exemple<sup>27</sup>), mais aussi des clercs attachés à Raynaud pendant son épiscopat à Bourges de 1316 à 1320.

Après la mort de son oncle, de 1325 à 1333, l'activité de Guillaume est moins intense mais régulière, alors qu'il est toujours présent sur place où résident des membres laïcs de sa famille<sup>28</sup>. Il s'occupe même en 1327<sup>29</sup> de

---

24 Aucune mention de Guillaume dans la documentation pontificale en 1319-1320 ; il y réapparaît le 5 septembre 1321 alors qu'il est exécuteur de deux collations par Jean XXII d'une cure et d'un canonicat au chapitre du Dorat, rendus vacants par la mort d'un curialiste, probable familier de Raynaud, en faveur de Guillaume Cotet et de Jean de Lasalles, par considération pour le cardinal, dont Guillaume et Jean sont respectivement le parent et le familier, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°14421, n°14222.

25 Comme en 1323 : lettres datées des 9 février (deux lettres), 23 février, 23 mai, 30 août, 12 septembre, 19 novembre, 10 décembre, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°16926, n°16927, n°16983B, n°17399, n°18028, n°18220, n°18503, n°18604. Bien qu'il ne soit pas toujours simple d'estimer à quel titre Guillaume est cité parmi les trois exécuteurs, il semble bien qu'il endosse le rôle du notable local dans cinq lettres de manière certaine, peut-être même dans sept.

26 Voir la note 24. Auquel cas on peut penser que le cardinal Raynaud a indiqué le nom de son neveu au bénéficiaire de la lettre comme exécuteur potentiellement efficace sur place.

27 Voir la note 24. La famille Cotet est présente à Saint-Yrieix depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Hélie, frère de Guillaume, reçoit une grâce expectative pour un canonicat au chapitre de la ville en 1317, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°4217.

28 Un certain Bertrand d'Ayen, chevalier du diocèse de Limoges, reçoit le même jour que Guillaume, en 1332, indulgence plénière à l'article de la mort (voir note 32 pour Guillaume) et Guy d'Ayen est pourvu d'une grâce expectative pour Saint-Yrieix ce même jour, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°57815, n°57818.

29 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°29512 (lettre datée du 17 août 1327).



remplacer dans la défense de ses intérêts un chanoine de Saint-Yrieix qui succède à un autre dans un chapitre cathédral étranger : Guillaume de Royère qui a récupéré le bénéfice possédé par Geoffroy de La Porte à Burgos, semble-t-il après la mort de ce dernier<sup>30</sup> et qui s'est pour cela trouvé en litige face à un abbé espagnol pour un certain nombre de droits. La situation locale était donc difficile et si le chanoine a eu recours au doyen plutôt qu'aux deux autres exécuteurs de ce mandat de subrogation<sup>31</sup>, ce qui n'est pas impossible, cela a dû occuper ce dernier pendant quelques semaines. En 1332<sup>32</sup>,

---

30 Geoffroy de La Porte, probable parent de feu le cardinal Raynaud, est attesté comme chanoine de Saint-Yrieix en 1321 et déjà comme chanoine expectant à Burgos avant de se trouver en litige sur ce bénéfice (Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°14890). En 1327, il est dit chapelain du Siège apostolique. Guillaume de Royère, également chanoine de Notre-Dame de Montermoyen dans le diocèse de Bourges, est issu d'une famille de Saint-Yrieix. Il en devient chanoine en 1324 sous expectative de prébende (Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°20033) et il reçoit collation d'un canonicat à Burgos le 16 août 1327 (Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°29507).

31 Les deux autres exécuteurs sont aussi limousins. Adémar Robert, mentionné ici comme chanoine de Tours, dans d'autres lettres comme écolâtre de Coutances, est souvent nommé comme exécuter aux côtés de Guillaume, comme le 30 août 1323 pour la collation d'un bénéfice appartenant ordinairement à l'évêque de Tulle, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°18028 (en 1323, voir la note 25). C'est probablement le même personnage qui devient cardinal grâce à Clément VI le 20 septembre 1342, du titre de Sainte-Sabine, en même temps qu'Aymeric de Châlus. Il meurt le 27 septembre 1343, voir Guillaume Mollat, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1920 (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique), p. 282-283. Il agit ici certainement comme curialiste. L'autre personnage n'est mentionné que dans sa fonction de chantrier du chapitre cathédral de Limoges. Il s'agit de Guy de Lastours au profit duquel Guillaume d'Ayen exécute une lettre d'union de deux paroisses à sa chantrerie le 7 mars 1332, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°56610. Il s'agit probablement du même Guy, chanoine de Saint-Yrieix en 1310, quand il obtient une prévôté dans le diocèse de Limoges (*Regestum Clementis papae V*, *op. cit.*, n°6089) et qui devient chanoine de Laon entre 1328 et 1333, voir Hélène Millet, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*, Rome, École Française de Rome, 1982 (Collection de l'École Française de Rome, 56), p. 515. Il se peut que Guy de Lastours se soit aussi occupé de cette affaire à Burgos, il était déjà exécuter d'une lettre en faveur de Geoffroy de La Porte quand celui-ci était attesté comme chanoine de Saint-Yrieix en 1321, voir note 30.

32 Il a le titre de *capellanus papae* dans la lettre qui lui confère le 19 juillet 1332 un canonicat à Angoulême. Le même jour, Guillaume obtient indulgence plénière à l'article de la mort, autre signe de la faveur pontificale, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°57816, n°57817. Guillaume reste néanmoins à Saint-Yrieix les années suivantes, ce qui confirmerait que ce titre de chapelain n'est bien qu'une récompense honorifique, voir Bernard Guillemain, *La cour*

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

Guillaume a le titre de chapelain du pape, peut-être la récompense de cette activité. Avec l'accession au trône pontifical de Benoît XII en 1334, on constate le brusque arrêt de son activité, il ne fait plus partie des réseaux intermédiaires comme c'était le cas sous Jean XXII (mais aussi parce qu'avec Benoît XII, le nombre de bénéfices conférés ralentit beaucoup<sup>33</sup>). On ne retrouvera mention du décanat de Saint-Yrieix dans les lettres communes qu'après la mort de Guillaume vers 1342<sup>34</sup>, quand la dignité repartira elle-même dans le grand jeu bénéficial, au tout début du pontificat de Clément VI.

**Le curialiste, parent du pontife, qui « apprend le métier »**

Autre exemple de cheville ouvrière dans l'exercice du pouvoir pontifical, celle du personnage dont la carrière se déroule principalement en curie mais qui nous intéresse ici à ses débuts, celle de la formation qui est le plus souvent assez ignorée dans sa biographie. À Saint-Yrieix, il s'agit d'Audoïn Aubert que je situe comme doyen entre 1344 et 1349<sup>35</sup> et qui n'est autre qu'un proche parent du futur Innocent VI. Quand le décanat devient vacant vers la fin de l'année 1344, Clément VI songe à en pourvoir quelqu'un du cru, issu d'une famille seigneuriale des Monts-de-Beyssac, devenue seigneur de La Roche-l'Abeille dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup> mais dont la carrière n'a plus rien à voir avec celle de Guillaume d'Ayen. Audoïn est l'un des nombreux neveux d'Etienne Aubert, fils de son frère Guy et de Marguerite de Livron,

---

*pontificale d'Avignon, op. cit.*, p. 360-362.

33 Jean-Marie Mayeur, Charles Piétri, André Vauchez, Marc Vénard (dir.), *Histoire du Christianisme, op. cit.*, t. VI, p. 68.

34 Il n'apparaît plus dans la documentation pontificale après 1338, Jean-Marie Vidal (éd.), *Benoît XII (1334-1342). Lettres communes*, de Boccard, 1903-1911, n°5456.

35 Son prédécesseur à Saint-Yrieix, Guy de La Chaume, dont il sera question plus bas est encore cité comme doyen le 24 octobre 1344 (Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, de Boccard, 1901-1961, n°1181) et il est nommé évêque d'Autun le 27 octobre, voir dans Jacques Madignier, *Fasti Ecclesiae Gallicanae, op. cit.*, t. XII, n°350 p. 130-131 et Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii, op. cit.*, t. I, p. 73. Audoïn a donc probablement été promu doyen de Saint-Yrieix à la fin de 1344, dignité qu'il a dû résigner quand il devient lui-même évêque de Paris en septembre 1349, voir *ibid.*, p. 391. Il faudrait dépouiller les lettres communes du pontificat de Clément VI pour éventuellement trouver sa nomination comme doyen de Saint-Yrieix.

36 Albert Farges, *Histoire des familles Albert ou Alberti des Monts-de-Beyssac où naquit le pape Innocent VI, et de Brivezac en Bas-Limousin*, Tulle, Juglard, 1922.

Anne Massoni

qui eurent quatre fils<sup>37</sup>.

Avant Audoin, trois Aubert ont déjà été chanoines de Saint-Yrieix en grande partie pendant le décanat de Guillaume d'Ayen. Le premier est un autre Audoin, probablement de la génération du père d'Innocent VI, chanoine en 1317<sup>38</sup>, camérier de l'hôtel du cardinal Pierre d'Arrabloy, l'oncle de Roger des Ternes. Le second est Etienne, futur pape, lui-même chanoine à Saint-Yrieix avant 1323, au moins jusqu'en 1333 voire 1338<sup>39</sup>, date à laquelle il devient évêque de Noyon. Et le troisième, d'une génération plus jeune encore, est Pierre de Monteruc, cousin germain d'Audoin II, autre neveu d'Etienne Aubert, fils de son unique soeur, devenu chanoine en 1333<sup>40</sup>. Audoin II récupère en 1338<sup>41</sup> le canonicat de son oncle Etienne au chapitre de Limoges, mais non celui de Saint-Yrieix semble-t-il. Au milieu des années 1340, la carrière d'Audoin est déjà brillante, le décanat est un bénéfice de plus dans une longue liste mais c'est une dignité et c'est comme doyen de Saint-Yrieix qu'il est toujours désigné alors dans la documentation éditée du pontificat de Clément VI.

Comme proche parent d'Etienne Aubert, haut fonctionnaire de la curie dès le pontificat de Benoît XII et l'un des premiers cardinaux créés par Clément VI en 1342<sup>42</sup>, la carrière d'Audoin est toute tracée d'autant qu'il l'a favorisée en obtenant le doctorat dans les deux droits à l'université de Toulouse. On en a donné un jalon en Limousin mais elle se déploie très tôt

---

37 Généalogie de la famille Aubert dans Bernard Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, op. cit., p. 160.

38 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, op. cit., n°4001 (lettre datée du 2 juin 1317, date à laquelle Audoin I obtient un canonicat à Autun, un de ses nombreux bénéfices).

39 Etienne est mentionné comme chanoine de Saint-Yrieix en juin 1323 alors qu'il reçoit un canonicat sous expectative à Avranches. C'est d'ailleurs l'année pendant laquelle il récupère une grande partie des bénéfices laissés vacants par la mort en cour de Rome d'Audoin I, son probable parent. En 1333, quand il ajoute un canonicat à Bourges à son longue liste de bénéfices, il est toujours chanoine de Saint-Yrieix, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, op. cit., n°17736, n°18290, n°59900. Reconstitution de sa carrière avant son accession au pontificat dans Guillaume Mollat, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, op. cit., p. 93.

40 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, op. cit., n°61171.

41 Jean-Marie Vidal (éd.), *Benoît XII (1334-1342)*, op. cit., n°5367.

42 Le 20 septembre 1342 en même temps qu'Aymeric de Châlus, Adémar Robert, Gérard de La Garde et Guillaume de La Jugie, voir note 31 et Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii*, op. cit., t. I, p. 18.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

dans les riches chapitres du nord de la France<sup>43</sup> et très tôt aussi en Avignon où Audoin serait chapelain commensal de Benoît XII<sup>44</sup> (il n'appartient donc pas même à la *familia* de son oncle, avant d'entrer au service du pape comme cela est fréquent) puis notaire apostolique sous Clément VI<sup>45</sup>. Le chapelain commensal (qui partage la table du pontife) assure normalement la liturgie quotidienne de la chapelle privée du pape ; sous Benoît XII ils sont dix<sup>46</sup>. Le notaire pontifical, quant à lui, n'appartient pas à la maison du pape mais à l'administration pontificale, au service de la chancellerie, grâce à laquelle il est au courant de la correspondance quotidienne du pape<sup>47</sup>. C'est un milieu

---

43 Éléments de sa biographie dans Pierre Desportes, Hélène Millet, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. I : *Diocèse d'Amiens*, Turnhout, Brepols, 1996, n°744 ; Pierre Desportes, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. III : *Diocèse de Reims*, Turnhout, Brepols, 1998, n°772 ; Fabrice Ryckebusch, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. V : *Diocèse d'Agen*, Turnhout, Brepols, 2001, n°120 ; Jacques Madignier, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, *op. cit.*, t. XII, p. 381, puisqu'Audoin fut chanoine de Limoges, Évreux, Amiens, Paris, Cambrai, Orléans, Lincoln, York, trésorier de Reims, archidiacre dans les Églises de Chartres, Liège, Toulouse, Autun, Châlons, Tolède et Agen (sans compter les canonicats de collégiales et les autres bénéfices).

44 Ainsi nommé dans ses biographies comme chanoine d'Amiens, Agen et Autun (voir note 43) mais sans référence à une lettre pontificale qui donnerait ce titre. De fait, je n'en ai trouvé aucune mention dans la documentation relative au pontificat de Benoît XII. François Du Chesne dans *Histoire de tous les cardinaux françois de naissance*, *op. cit.*, vol. 1, p. 551-554 n'en dit rien, pas plus que de sa fonction de notaire apostolique, voir note 45. Le seul à donner Audoin comme chapelain commensal (et comme notaire pontifical) est Bernard Guillemain dans *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 317.

45 Donné comme notaire de la chancellerie pontificale également par Pierre Jugie dans « Cardinaux et chancelleries pendant la papauté d'Avignon : une voie royale vers les honneurs ? », dans Armand Jamme, Olivier Poncet (dir.), *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*. *Charges, hommes, destins*, Rome, École Française de Rome, 2005 (Publications de l'École Française de Rome, 334), p. 651-739, p. 664, lui aussi à la suite de Bernard Guillemain, mais P. Jugie précise qu'on n'a pas la source et qu'aucune notice biographique du personnage ne l'a confirmé. Je n'ai trouvé nulle trace du titre de notaire apostolique dans la correspondance de Clément VI, où Audoin n'est jamais mentionné que comme doyen de Saint-Yrieix, mais il faudrait revoir les suppliques et les lettres communes de ce pontificat, qui ne sont pas encore éditées.

J'ajoute qu'Eubel le donne bien aussi comme familier du pape et notaire apostolique en 1349 quand Audoin devient évêque de Paris. Or cet auteur se fonde sur la bulle de nomination épiscopale qui contient peut-être ce renseignement, voir note 35.

46 Bernard Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 367-370.

47 Dans la mesure où les notaires pontificaux pouvaient également rédiger les lettres secrètes comme secrétaires, ce qui laisse supposer qu'Audoin Aubert et Guy de La Chaume, dont il sera question plus bas, aient pu eux-mêmes, comme personnages

huppé, un tremplin vers une carrière prestigieuse<sup>48</sup>.

B. Guillemain dans les pages qu'il leur consacre<sup>49</sup> remarque que les papes ont souvent choisi parmi leurs chapelains, leurs chapelains commensaux et leurs notaires, des hommes envoyés en missions pour lesquelles ils n'avaient pas de personnel spécialisé. Et on voit apparaître le nom d'Audoin Aubert dans des lettres de Clément VI qui lui donne son titre officiel mais pour une mission secrète, qui n'a rien à voir avec sa fonction officielle. Ces lettres ne sont pas des lettres communes mais des lettres qualifiées de lettres secrètes et curiales car elles concernent toute la correspondance politique des souverains pontifes. Les lettres secrètes se divisent elles-mêmes en deux grands groupes, celui des lettres politiques et diplomatiques adressées aux souverains et à leur entourage qui nous intéressent ici, et les lettres administratives concernant surtout l'activité de la Chambre apostolique. Elles sont composées par le pape lui-même, assisté ou non de ses plus proches conseillers, et mises en forme par des scribes appelés secrétaires à partir de 1338<sup>50</sup>. Elles constituent une documentation de premier ordre<sup>51</sup> et recèlent les noms de ceux que les papes placent volontairement dans l'ombre pour les faire intermédiaires de missions secrètes dans des affaires de haut vol. Ces émissaires s'occupent de missions pacifiques mais ils sont aussi chargés de désamorcer les conflits et de négocier les réconciliations.

---

pourvus d'offices en chancellerie et proches du pape, rédiger une partie des lettres qu'ils ont été ensuite chargés d'acheminer à bon port. Cependant, la documentation qui les concerne ne les qualifie jamais de *scriptor* ni de *secretarius*, voir Pierre Gasnault, « L'élaboration des lettres secrètes des papes d'Avignon : chambre et chancellerie », dans *Aux origines de l'État moderne : le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table-ronde d'Avignon, 23-24 janvier 1988*, Rome, École Française de Rome, 1990 (Publications de l'École Française de Rome, 138), p. 209-222, p. 218-219.

48 Bernard Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 314.

49 *Ibid.*, p. 314-318, p. 360-362.

50 Pierre Gasnault, « L'élaboration des lettres secrètes des papes d'Avignon : chambre et chancellerie », *art. cit.*, p. 210-211, p. 214.

51 Sans compter toute une part de correspondance perdue avec les cédules dont Clément VI use pour sa correspondance politique. Ces cédules ont pratiquement toutes disparu, alors que seules les lettres closes sur parchemin bullées, sorte de bordereau d'envoi, auxquelles les cédules sont annexées, ont été enregistrées et donc conservées. Le pontife pouvait s'y exprimer plus librement à l'intention principalement de ses légats, ainsi que du roi et de la reine de France, voir Guillaume Mollat, « Correspondance de Clément VI par cédules », *Bulletino dell'Archivio paleografico italiano*, 2-3 (1956-1957), partie 2, p. 175-178. Une cédule de ce type a été annexée à la lettre du 28 août 1346 dont il sera question plus tard, voir note 62.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

C'est le cas pour Audoin Aubert, placé par sa naissance dans l'ombre de son puissant parent, et qui fait ses premières armes sous le pontificat de Clément VI. En 1344, quand il est nommé doyen de Saint-Yrieix, il a trente-quatre ans<sup>52</sup> et c'est en 1346 et 1347 que Clément VI et Etienne, son oncle cardinal, lui confient de délicates missions comme *nuntius*<sup>53</sup> dans les négociations entre la France et l'Angleterre, alors que la situation politique et militaire de la France à la fin du règne de Philippe VI est au plus mal. Lors de son élection comme pape en 1342, Pierre Roger apparaît à tous comme l'homme nécessaire pour empêcher la guerre entre France et Angleterre, de fait maintes fois elle est suspendue grâce à lui. Audoin n'appartient pas à la *familia* cardinalice de son oncle mais il n'est pas rare de trouver des notaires de la chancellerie apostolique dans les petites chancelleries qui suivent les cardinaux envoyés en mission et les cardinaux avaient loisir d'y choisir leur messenger<sup>54</sup>.

Au début de 1346, deux des cardinaux de Clément VI sont en mission officielle comme « nonces du Siège apostolique », en partance pour l'Angleterre. Comme toujours en matière de diplomatie pontificale, leur fonction première est de tenter de rétablir la paix entre les princes chrétiens<sup>55</sup>. Le premier est connu, il s'agit d'Etienne Aubert ; le second est Annibal de Caetani de Ceccano, issu d'une illustre famille romaine, ancien archevêque de

---

52 Il serait né en 1310 d'après Vincent Tabbagh, « Les évêques d'Auxerre à la fin du Moyen Âge (1296-1513) », *Annales de Bourgogne*, t. 67, n°266-267 (avril-décembre 1995), p. 81-106, p. 98. En 1338 (voir note 41), il est en cinquième année de droit civil après son baccalauréat, ce qui est cohérent avec l'âge qu'il aurait alors, vingt-huit ans. Seul Eubel le donne comme docteur en droit civil quand il devient évêque de Paris en 1349 (voir note 35).

53 Ce mot ne renseigne pas précisément sur les fonctions attribuées à Audoin car c'est un terme générique qui désigne toute espèce de messenger, voir Bernard Barbiche, « Les "diplomates" pontificaux du Moyen Âge tardif à la première modernité : office et charge pastorale », dans Armand Jamme, Olivier Poncet (dir.), *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*. *Charges, hommes, destins*, Rome, École Française de Rome, 2005 (Publications de l'École Française de Rome, 334), p. 357-369, p. 361.

54 Pierre Jugie, « Les cardinaux légats et leurs archives au XIV<sup>e</sup> siècle », dans Armand Jamme, Olivier Poncet (dir.), *Offices, écrits et papauté (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2007 (Publications de l'École Française de Rome, 386), p. 73-96, p. 81.

55 Au XIV<sup>e</sup> siècle, un cardinal peut être envoyé comme simple nonce, pas forcément comme légat. La nonciature permanente n'existe pas encore, voir Bernard Barbiche, « Les "diplomates" pontificaux du Moyen Âge tardif à la première modernité : office et charge pastorale », art. cit., p. 362, p. 364, 367.

Naples, fait cardinal par Jean XXII en 1327<sup>56</sup>. Sous Clément VI, Annibal est distingué pour sa compétence et sa fidélité, vrai homme de confiance du petit cercle restreint des quelques cardinaux conseillers du pape, déjà envoyé en mission avec le cardinal vice-chancelier Pierre des Prés, à l'été 1342 puis pendant l'hiver 1342-1343, bravant toutes les difficultés pour faire admettre l'idée d'une trêve dans la querelle de Bretagne. Il faut dire que depuis le début du pontificat de Clément VI en 1342, le travail des nonces est ardu car les relations entre Londres et Avignon sont très tendues, Edouard III voyant d'un mauvais oeil Pierre Roger, ancien chancelier de Philippe VI de Valois, monter sur le trône de saint Pierre, toujours accusé de travailler pour la France, et de financer la guerre menée par le roi de France par les impôts prélevés sur le clergé anglais. Les Parlements de 1343 et 1344 expriment les griefs de la nation anglaise, les procureurs des cardinaux possessionnés en Angleterre sont expulsés mais le pape, « connaissant de longue date la puissance des intrigues de cour, entame des pourparlers secrets pour peser sur la volonté royale par les menées de son entourage », selon G. Mollat<sup>57</sup>.

En 1346, Annibal et Etienne, en contact avec un émissaire du roi d'Angleterre, ont fait savoir au pape qu'Edouard III s'apprêtait à débarquer en France et lui ont demandé les orientations de leur mission, décidés qu'ils sont à nouer des contacts avec le roi. Clément VI leur répond le 16 juin<sup>58</sup> qu'accaparé par d'autres soucis en Allemagne, Sicile, Lombardie, il n'a pas évoqué l'affaire en consistoire, qu'il a bien pris connaissance de la situation décrite par ses nonces. On le sent hésitant, il promet de les recontacter et leur demande de le tenir au courant de toute évolution de la situation par « messenger rapide ». C'est dans cette correspondance qu'apparaît Audoin, toujours flanqué d'un acolyte, Androin de La Roche, envoyé par les cardinaux auprès du pape, faisant office d'intermédiaire, transportant les lettres, apportant les messages secrets<sup>59</sup>. Mais les deux messagers reçoivent aussi des missions diplomatiques puisque le même jour, dans une autre lettre<sup>60</sup>, le pape

---

56 Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii*, op. cit., t. I, p. 16.

57 Guillaume Mollat, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, op. cit., p. 283 dans l'exposé des faits p. 281-287.

58 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, op. cit., n°2596.

59 Dans cette correspondance de juin-août 1346, ils sont à plusieurs reprises qualifiés de *nuntii nostri* de la part de Clément VI, terme général désignant celui qui a été envoyé par un correspondant, mais qui est aussi le même que celui désignant les cardinaux, officiellement investis du titre de nonces apostoliques, voir Pierre Gasnault, « L'élaboration des lettres secrètes des papes d'Avignon : chambre et chancellerie », art. cit., p. 211-212.

60 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-*

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

« utilise » Audoin pour l'envoyer auprès de la reine Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe VI, afin de l'informer par sa bouche de la situation avec l'Angleterre et des échanges que le pontife a eus récemment avec le conseiller du roi Philippe, Firmin de Coquerel, doyen de Paris, futur évêque de Noyon<sup>61</sup>.

On sait que la bataille de Crécy a lieu les 26 et 27 août 1346 et dès le 28<sup>62</sup>, le pape<sup>63</sup> écrit à ses deux cardinaux pour les adjurer de prendre soin d'eux et de donner au plus vite des nouvelles sans « épargner ni les messagers ni les frais ». En septembre<sup>64</sup>, le pape les recontacte ainsi qu'Audoïn et Androïn et plusieurs évêques de l'entourage du roi dont Foulque de Chanac, évêque de Paris, alarmé par les mauvaises nouvelles sur la guerre entre France et Angleterre, demandant à ses destinataires de lui donner le plus de

---

1352), *op. cit.*, n°2597. Guillaume Mollat l'avait relevé mais sans citer le nom du messager dépêché auprès de la reine par le pape, pour « lui communiquer[a] le résultat des secrètes négociations entreprises par ses nonces les cardinaux Annibal de Ceccano et Etienne Aubert près des deux rois », voir Guillaume Mollat, « Clément VI et Jeanne de Bourgogne, reine de France », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 101<sup>e</sup> année, n°4, 1957, p. 412-419, p. 417. Sur le rôle joué par Jeanne de Bourgogne dans la diplomatie entre Paris et Avignon, cf. *infra*.

61 L'impression d'échanges fébriles que donne cette documentation confirme le tableau donné par Bernard Barbiche d'un ballet incessant d'ambassades entre la cour royale de France et la cour pontificale, même s'il semble que le pape ne multipliait pas ses émissaires auprès du roi de France à la différence de ce dernier en Avignon, ce dont Clément VI finit par se plaindre auprès de lui en 1349, déplorant que cette multiplicité des interlocuteurs nuise à la continuité des relations diplomatiques. Audoïn et Androïn ont donc dû être les seuls à être chargés de cette mission, voir Bernard Barbiche, « Les procureurs des rois de France à la cour pontificale d'Avignon », dans *Aux origines de l'État moderne : le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table-ronde d'Avignon, 23-24 janvier 1988*, Rome, École Française de Rome, 1990 (Publications de l'École Française de Rome, 138), p. 81-112, p. 92-93.

62 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°2766.

63 Le pape ne peut déjà être au courant puisqu'il faut cinq à six jours à un courrier exprès, porteur de lettres pontificales pour joindre Avignon à Paris, voir Yves Renouard, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », *Revue historique*, 180 (1937), p. 1-29, p. 29.

64 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°2792 et n°2793 (lettres datées du 8 septembre 1346). Il n'est pas rare que le pape envoie la même lettre à plusieurs destinataires pour mettre le plus de chances de son côté d'obtenir du souverain une décision qui lui soit favorable, voir Pierre Gasnault, « L'élaboration des lettres secrètes des papes d'Avignon : chambre et chancellerie », art. cit., p. 212.



renseignements possibles. Pendant ces mois, il semble bien qu'Audoine ait rapporté en Avignon les lettres de la reine et le pape envisage de le renvoyer, lui et son compagnon auprès des cardinaux, s'il faut échanger d'autres nouvelles<sup>65</sup>. En juillet 1347<sup>66</sup>, alors que les rois de France et d'Angleterre disent vouloir négocier, Audoine fait encore la liaison entre les cardinaux, Avignon et Paris puisque Clément écrit à Annibal et Etienne qu'il est inquiet par le rapport fait à lui par Audoine et Androin, à la fois oralement et par lettres<sup>67</sup>. Ils ont même été convoqués en consistoire, avec le pape et les cardinaux, pour profiter de leur bonne connaissance de la situation. Le même jour<sup>68</sup>, Clément VI écrit à la reine Jeanne pour la remercier d'avoir fait bon accueil aux deux émissaires envoyés à elle par les cardinaux et il lui demande de s'inquiéter de leur sécurité pendant le voyage du retour et de tout faire pour porter le roi à la paix.

Récompense de ses services, Audoine accède à l'épiscopat en 1349 (Paris puis Auxerre en 1350, siège affectueux par les Limousins<sup>69</sup> et Maguelonne en 1353 sous Innocent VI). C'est le mieux doté des neveux d'Etienne Aubert, qui, une fois devenu pape, le fait cardinal en 1353, le premier de ses trois neveux à recevoir la pourpre cardinalice, avec le même titre que lui jadis, Saints-Jean-et-Paul, puis évêque d'Ostie en 1361<sup>70</sup>, deux ans avant la mort

---

65 Il semble bien que ce soient eux qui portent en personne les lettres aux protagonistes et donc qui sillonnent l'Europe dans ces années, d'abord parce qu'ils sont aussi porteurs de messages oraux (voir la note 67) et que la papauté ne dispose que d'un petit nombre de courriers employés par elle. L'un d'eux, le « *cursor* », nommé « *Bidotius* », est mentionné par le pape en août 1346. La papauté n'a pas d'organisation fixe pour expédier sa correspondance mais dans les affaires importantes, elle n'hésite pas à envoyer des porteurs spécialement mandatés, ce qui lui revient d'ailleurs fort cher, voir Yves Renouard, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », art. cit., p. 26.

66 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, op. cit., n°3373 (lettre datée du 15 juillet 1347).

67 Dans les échanges entre papes et souverains, le porteur de lettre secrète est très souvent chargé de compléter celle-ci par un message oral. C'est bien ici le cas dans la correspondance entre le pape et ses cardinaux, voir Pierre Gasnault, « L'élaboration des lettres secrètes des papes d'Avignon : chambre et chancellerie », art. cit., p. 211 et note 11 p. 212.

68 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, op. cit., n°3374.

69 Il est évêque d'Auxerre du 20 décembre 1350 au 30 janvier 1353, voir Vincent Tabbagh, « Les évêques d'Auxerre à la fin du Moyen Âge (1296-1513) », art. cit., p. 85. Y ont également siégé Pierre de Mortemart, Bernard Brun, Pierre de Cros.

70 Le 15 février 1353, le seul de la première promotion, voir Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii*, op. cit., t. I, p. 19.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

d'Audoïn à cinquante-trois ans. Ce dernier fit de son acolyte de 1346-1347<sup>71</sup> l'un de ses exécuteurs testamentaires. Androïn de La Roche, abbé de Cluny, n'était pas parent d'un pape mais a suivi le même parcours. Sous Innocent VI, il poursuit ses activités d'intercesseur mais doit davantage travailler pour obtenir la pourpre (en 1361) qu'un parent du pape. En 1357<sup>72</sup>, le pape lui donne une mission en l'envoyant en légation dans les États pontificaux pour remplacer le cardinal Albornoz qui suscite à la cour des jalousies à cause de ses succès. Mais Androïn ne se montre pas à la hauteur de la tâche, tout périlite sous sa direction et le pape le rappelle un an après. Il se rachète en 1360<sup>73</sup> en jouant un rôle majeur sur la demande du pape dans les pourparlers qui ont abouti à la convention de Brétigny entre Jean II et Edouard III. Rien d'étonnant à ce qu'Audoïn Aubert en 1363 le fasse exécuter testamentaire, ayant partagé avec lui dans ses années de formation de périlleuses missions. Au chapitre de Saint-Yrieix Audoïn laissa un calice d'argent doré et sa patène<sup>74</sup>.

**L'homme du mérite, intermédiaire entre le pape et le roi**

Dernière figure de ces hommes de l'ombre, qui appartient « aux très proches, ces intimes, parfois sans fonction particulière, sans titre spécifique, dont l'action ne se dévoile qu'en filigrane, qu'en contrepoint d'une oeuvre princière qui, pourtant, très souvent, ne serait rien, sans leur appoint de tous les instants »<sup>75</sup>. À Saint-Yrieix, j'y reconnais un doyen, Guy de La Chaume, nommé par Clément VI et placé entre les deux précédents personnages, probablement entre 1343 et 1344. C'est une personnalité beaucoup plus obscure que le cas précédent, pas même d'origine limousine, beaucoup moins identifiable et partant beaucoup plus discrète. Dans son parcours, il mêle des

---

71 Jacques Madignier, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, op. cit., t. XII, p. 381. Androïn fut aussi chanoine d'Autun, *ibid.*, n°217.

72 Jean Glénisson, Guillaume Mollat, *Gil Albornoz et Androïn de La Roche, 1353-1367*, de Boccard, 1964 (Correspondance des légats et vicaires généraux).

73 Raymond Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève-Paris, Droz, 1982 (Mémoires et documents publiés par la société de l'École des Chartes, XXVIII), p. 400.

74 François Du Chesne, *Histoire de tous les cardinaux français de naissance*, op. cit., vol. 1, p. 433.

75 À l'ombre du pouvoir, les entourages princiers au Moyen Âge, études réunies par Alain Marchandisse et Jean-Louis Kupper, Genève, Droz, 2003, p. 6. De manière révélatrice, la première communication de ce colloque international s'intéresse, sous la plume de Bernard Guillemain, à l'entourage des cardinaux peuplé de ces intimes dont la discrétion fait toute la valeur, voir Bernard Guillemain, « L'entourage des cardinaux à Avignon », p. 7-12.

éléments des deux précédents portraits.

Comment Guy de La Chaume, probablement rouergat, arrive-t-il à Saint-Yrieix au début du pontificat de Clément VI ? Il commence sa carrière dans un réseau cardinalice car il appartient dès le pontificat de Jean XXII à la *familia* de Pierre de Mortemart<sup>76</sup>, second cardinal limousin créé par Jean XXII en 1327<sup>77</sup>. Avant cela, la carrière de Guy avait débuté vers 1326<sup>78</sup> comme curé dans le diocèse d'Autun, puis chanoine de Nevers et de Meaux<sup>79</sup>. Comme membre d'une livrée cardinalice, il exécute des missions de confiance, en particulier assez tôt en Angleterre. En 1331<sup>80</sup>, il porte à York la nomination comme trésorier du cardinal Pierre alors que le bénéfice est litigieux depuis longtemps, mais que le procès a été tranché en faveur du cardinal en cour d'Avignon. Guy est molesté sur place. Comme chanoine de Lincoln depuis 1331<sup>81</sup>, il fait office d'exécuteur de nombreuses lettres pour des clercs en Angleterre, souvent protégés du roi et de la reine. Les relations entre la papauté et Edouard III sont encore bonnes à cette époque, Guy y découvre alors le contexte anglais. Il est dans le même temps de plus en plus lié au milieu limousin, d'abord par Bernard Brun dont il est l'exécuteur testamentaire en 1349 et surtout par Pierre Roger, futur Clément VI ; ils sont tous deux exécuteurs testamentaires du cardinal Pierre de Mortemart en 1335<sup>82</sup>. Guy a d'ailleurs une provision pour un canonicat au Dorat dans le

---

76 Son appartenance à la *familia* de Pierre de Mortemart n'est pas explicite dans les actes. Elle est déduite des missions qu'il exécute pour le compte du cardinal comme par exemple en 1331 (détaillées *infra*) ou en 1334 quand il exécute une lettre de provision concernant un bénéfice rendu vacant par la mort du camérier du cardinal, voir Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), op. cit.*, n°63725. On ne sait donc pas exactement quelle fonction il y occupait mais il devait appartenir au groupe des familiers clercs composant chaque *familia* cardinalice, peut-être même à celui, davantage privilégié, des chapelains, voir Pierre Jugie, « Les *familiae* cardinalices et leur organisation interne au temps de la papauté d'Avignon. Esquisse d'un bilan », dans *Aux origines de l'État moderne : le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table-ronde d'Avignon, 23-24 janvier 1988*, Rome, École Française de Rome, 1990 (Publications de l'École Française de Rome, 138), p. 41-59, p. 46.

77 Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii, op. cit.*, t. I, p. 16.

78 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), op. cit.*, n°25446.

79 Reconstitution de sa carrière dans Jacques Madignier, *Fasti Ecclesiae Gallicanae, op. cit.*, t. XII, p. 130-131.

80 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), op. cit.*, n°54578.

81 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334), op. cit.*, n°53590. Exécution de lettres pour des bénéfices anglais en 1332, *ibid.*, n°57037, n°57787, n°58685, n°59020, n°59021, n°59024.

82 Voir note 79.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

diocèse de Limoges dès 1326<sup>83</sup>, il est dit chanoine du Dorat sous expectative de prébende en 1331<sup>84</sup> et un Hélie de La Chaume, très probablement un parent, obtient un canonicat dans le même chapitre en 1332<sup>85</sup>.

En 1338, Pierre Roger, dernier représentant isolé des Limousins en curie devient cardinal de Benoît XII<sup>86</sup>. Manifestement en cette fin des années 1330, Guy passe dans sa livrée puisqu'en 1339<sup>87</sup>, il exécute une lettre pour Guillaume de La Garde encore étudiant à Orléans, un parent de Pierre ; à cette date, il prend pied en Limousin puisqu'il est devenu chanoine de Limoges, il devient doyen de Saint-Yrieix vers 1342<sup>88</sup> et sa carrière continue à prendre de l'ampleur comme chanoine de Paris en 1343 mais surtout comme intermédiaire direct des missions pontificales. En 1343 et 1344, le pape lui confie, toujours comme doyen de Saint-Yrieix et comme notaire<sup>89</sup>, des missions d'envergure à la fois dans des affaires propres à l'Église et dans les tractations entre le pape et l'empereur. Entre le pape et les grands prélats de l'Église de France, Guy est chargé par lettre secrète d'accorder à plusieurs évêques et archevêques dont son ami Bernard Brun, évêque de Noyon, autorisation de faire visiter leurs diocèses par procureur<sup>90</sup>. Autre affaire bien plus délicate, en octobre 1343<sup>91</sup> puis un an plus tard en octobre 1344<sup>92</sup>, il est

---

83 Voir note 78.

84 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°53590.

85 Guillaume Mollat (éd.), *Jean XXII (1316-1334)*, *op. cit.*, n°57814. Un des exécuteurs de la lettre est Guy de Lastours, chantre de Limoges, et le même jour, Guillaume d'Ayen, doyen de Saint-Yrieix, obtient son canonicat à Angoulême, voir notes 31 et 32.

86 Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii*, *op. cit.*, t. I, p. 17.

87 Jean-Marie Vidal (éd.), *Benoît XII (1334-1342)*, *op. cit.*, n°6751. On ne sait pas plus quelle fonction précise il occupait dans l'entourage de Pierre Roger, voir note 76. Il faudrait pour en savoir plus disposer de registres de suppliques mais ceux-ci ne commencent à être constitués que sous le règne de Clément VI et ils sont encore inédits.

88 Première mention comme tel dans une lettre de Clément VI du 23 octobre 1343, voir Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°482.

89 Guy a bien ce titre dès 1343 et encore en 1344 (voir note 88) et février 1344 (voir note 94), ce qui ne doit pas nous étonner en vertu de ce qui a été dit plus haut à propos des notaires apostoliques. Guy est par ailleurs mentionné comme licencié en lois dès 1331 (voir note 84) et quand il devient évêque d'Autun, il est professeur dans les deux droits (voir note 35).

90 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°600, n°663, n°1120.

91 Voir note 88.

chargé avec l'abbé du Dorat, Etienne de *Pinu* et le trésorier apostolique Etienne Cambarou, de recouvrer les sommes dues au titre des bénéfices d'un cardinal récemment décédé, pour éponger les énormes dettes laissées derrière lui. Le cardinal est Gérard de Garde, limousin, ancien maître général des Dominicains, fait cardinal par Clément dès 1342<sup>93</sup>. Guy agit ici comme émissaire du pape et du fait de ses liens, déjà évoqués, avec Guillaume, le frère de Gérard. Il s'agit de récupérer 3800 florins d'or dus à divers créditeurs en 1343 puis 5300 florins en 1344.

Plus intéressant encore car encore plus secret, en février 1344<sup>94</sup>, dix actes concernent Guy pour une mission secrète qui l'envoie à la cour de Philippe VI<sup>95</sup> et qui a trait aux affaires familiales de Clément VI, à ses rapports avec le roi et aux difficultés qui l'oppose à l'empereur Louis IV de Bavière. La mission doit durer peut-être deux ou trois mois, Guy est muni de simples lettres de créance<sup>96</sup>, il n'a pas même le titre de nonce. C'est un homme de l'ombre qui n'est pas évêque, simplement notaire pontifical, mais il connaît les affaires internationales, les affaires limousines et il a la confiance rapprochée du pape qui à plusieurs reprises vante ses qualités auprès du roi : « homme évidemment remarquable par sa science des lettres, la perfection de sa probité, l'industrie de sa fidélité et de sa vigilance, jaloux défenseur de l'honneur du roi, auquel la vigilance royale peut apporter sa pleine confiance sur les choses susdites »<sup>97</sup>. Sa mission sera celle d'un arbitre, d'un homme du

---

92 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°1169.

93 Voir note 42.

94 *Ibid.*, n°680-688, n°690 (lettres datées du 25 février 1344).

95 Comme membre des familles cardinalices de Pierre de Mortemart puis de Pierre Roger, Guy fut forcément lui-même en contact avec la cour de France car les deux cardinaux sont en relations étroites à la fois avec Avignon et Paris. Pierre de Mortemart fut même le procureur du roi Charles IV à la cour d'Avignon au milieu des années 1320, voir Bernard Barbiche, « Les procureurs des rois de France à la cour pontificale d'Avignon », *art. cit.*, p. 91-92. Bernard Barbiche note que jusqu'à l'instauration d'un procureur royal permanent en Avignon en 1355, les rois choisissaient leurs procureurs, entre autres, parmi les familiers des cardinaux français ou parmi les notaires de la chancellerie, deux fonctions qui furent celles de Guy. Même si l'auteur ne le répertorie pas précisément comme procureur du roi à la cour d'Avignon, il est certain que Guy connaissait bien le milieu royal et que Philippe puisa dans ce milieu pour le faire clerc du roi dès 1335. Guy siège même un an à la chambre des requêtes du Parlement, en 1340-1341. Rien d'étonnant à ce que le pape le dise défenseur des droits du roi, cf *infra*.

96 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°688.

97 *Ibid.*, n°680.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

compromis<sup>98</sup>.

Trois sujets constituent donc la mission de Guy auprès du roi auquel il devra expliquer « très sérieusement et très secrètement »<sup>99</sup> la pensée de Clément VI et dont il devra rapporter les réponses en Avignon<sup>100</sup> : des affaires concernant le frère du pape, Guillaume Roger, seigneur de Chambon, dont l'épouse est Marie de Chambon, précisément morte en 1344<sup>101</sup>, les bénéfices tombant en régle à propos desquels il pourrait y avoir litige entre Avignon et Paris pour trouver le meilleur arrangement possible, et la réconciliation de Clément VI avec l'empereur. Nul doute que le pape veuille obtenir une faveur royale pour son frère. Sur le sujet épineux du partage des bénéfices, on sait que le roi au XIV<sup>e</sup> siècle ne cède pas un pouce de terrain à propos de ses droits de collation en régle. Plus précisément, en 1343 il décida de revenir à son profit sur une ordonnance d'octobre 1334, ce qui explique l'inquiétude du pape. Les procès qui touchent les bénéfices ainsi conférés sont aussi instruits en Parlement, ce qui déplaît au souverain pontife. La juridiction ecclésiastique est un sujet de mésentente depuis longtemps, bien plus encore que les réserves pontificales dont les rois bénéficient. On se rappelle de l'assemblée de Vincennes en 1329 sous la présidence de Philippe VI où contre Pierre de Cugnières qui développe la thèse de la distinction des deux juridictions, le jeune Pierre Roger, soutient la subordination du temporel au spirituel<sup>102</sup>. Quant aux affaires internationales, depuis 1324 Jean XXII est au plus mal avec le duc de Bavière, élu roi des Romains en 1314. De ce conflit, dès 1333, Philippe VI songe à tirer profit. Sous Benoît XII, la politique pontificale est beaucoup plus conciliante et Philippe reste opposé à toute réconciliation si elle n'est pas chèrement payée par la cession de territoires au delà du Rhône, même si cela fait de Louis de Bavière un allié pour Edouard III contre la France, chose faite d'ailleurs en 1337. Avec l'avènement de Clément VI en 1342, les rapports redeviennent orageux,

---

98 Gui de Boulogne est ainsi qualifié en 1385 d'« arbitrateur, aimable compositeur et ami commun » dans les négociations entre Charles II de Navarre et Henri II de Castille, voir Pierre Jugie, « Les cardinaux légats et leurs archives au XIV<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 85.

99 Voir note 97.

100 Pierre Jugie confirme que d'après les comptes rendus des ambassadeurs des rois auprès du souverain pontife, le rôle de l'oral dans le règlement des conflits est essentiel et que notre connaissance en la matière s'appuyant sur l'écrit n'appréhende donc que sur la partie émergée de l'iceberg, voir Pierre Jugie, « Les cardinaux légats et leurs archives au XIV<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 74.

101 Généalogie de la famille Roger dans Bernard Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, op. cit., p. 160.

102 Voir Guillaume Mollat, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, op. cit., p. 262-272.

puisque le 12 avril 1343, le pape publie la bulle *Prolixa retro* qui enjoint à Louis de se démettre de sa charge dans les trois mois, sinon il sera déclaré contumace. Louis se soumet, offre sa démission en septembre<sup>103</sup>. C'est dans ce contexte que Guy est envoyé négociateur avec un roi hostile pour n'avoir rien obtenu. L'idée de Clément VI est de soutenir la candidature de Charles, fils du roi de Bohême, Jean de Luxembourg, pour une nouvelle élection au trône impérial ce qui se fera en juillet 1346. Il va donc falloir de l'habileté, de la diplomatie pour mener à bien ce que la dixième lettre qui ordonne à tout ecclésiastique de procurer de l'argent à Guy pour ses dépenses lors de son séjour, qualifie d'« affaires ardues »<sup>104</sup>.

Le pape n'envoie pas de lettres qu'au roi, il envoie les mêmes ou presque à la reine, Jeanne de Bourgogne<sup>105</sup>, afin que celle-ci aide Guy dans ses démarches auprès du roi et qu'il soit au moins bien disposé. Quand quelques années plus tard en 1347<sup>106</sup>, Philippe VI décide la confiscation de tous les biens des clercs qui ne résideront pas dans le royaume à la date du 13 février, c'est grâce à l'entremise de la reine qu'il consent à retirer partiellement son édit pour les cardinaux, les employés de la cour d'Avignon, ses propres familiers. L'intermédiaire auprès du roi aura donc été cette fois bien choisie. Guy devra aussi rencontrer Jean leur fils<sup>107</sup>, duc de Normandie, futur Jean II, et le chancelier de France<sup>108</sup>, Guillaume Flote, prié d'aider Guy dans ces affaires, lui, le conseiller officiel du souverain. Il semble même que Guy ait vu

---

103 *Ibid.*, p. 201-228.

104 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°690. De manière générale, les rapports entre Clément VI et Philippe VI furent souvent très tendus, voir Guillaume Mollat, « Clément VI et Jeanne de Bourgogne, reine de France », *art. cit.*, p. 416.

105 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°683, n°648, n°685. Clément VI entretenait une relation épistolaire suivie et touchant les sujets les plus variés avec la reine Jeanne qu'il tenait, semble-t-il, en grande estime. Sur le plan des affaires politiques, l'intervention qu'il espère obtenir de la reine en faveur de ses projets n'est pas toujours couronnée de succès : G. Mollat fait remarquer que sur le sujet des bénéfices tombant en régale, bien que Clément VI ait envoyé déjà un notaire apostolique (dont Mollat ne donne pas le nom mais il s'agit bien de Guy) auprès de la reine pour négocier le plus secrètement possible, celle-ci ne put obtenir gain de cause. Il semble de toute façon qu'elle ait été maintenue à l'écart des négociations diplomatiques par le roi, voir Guillaume Mollat, « Clément VI et Jeanne de Bourgogne, reine de France », *art. cit.*, plus particulièrement p. 415 sur l'affaire des bénéfices en régale, p. 416.

106 *Ibid.*, p. 415.

107 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°686.

108 *Ibid.*, n°687.

Les hommes de l'ombre dans l'action pontificale  
entre le Limousin et Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle

en tout premier lieu un ecclésiastique, pair de France, évêque de Beauvais, Jean de Marigny<sup>109</sup>, auquel le pape demande de discuter avec Guy pour lui donner son sentiment : faut-il présenter ou passer sous silence la lettre qui concerne les collations ? Au risque de faire périliter le reste ?

Guy semble avoir donné satisfaction au pape car dès octobre 1344<sup>110</sup>, Clément VI le fait accéder à l'épiscopat à Autun, et ce, à la demande même du roi de France. Il sort alors de l'ombre, quitte le décanat de Saint-Yrieix mais continue d'effectuer des missions secrètes. Il est renvoyé à la cour de France dès novembre<sup>111</sup> pour les affaires de son église et à nouveau, le pape est très élogieux à son endroit, vantant la confiance que l'on peut avoir en sa fidélité. En décembre<sup>112</sup>, Guy reçoit mission de négocier la paix entre Philippe VI et Edouard III. Il est encore actif sous Jean le Bon, comme émissaire royal cette fois : en 1351<sup>113</sup>, il est envoyé auprès du roi de Castille-Léon pour conclure un traité entre les deux souverains. En 1354<sup>114</sup>, Innocent VI le garde à son service et le renvoie à Jean comme « porteur des présentes [lettres] » pour négocier à propos des bénéfices conférés par celui-ci pendant la vacance du siège de Reims, alors que l'administration de l'archevêché avait été confiée au patriarche d'Alexandrie, ce qui rappelle la mission de 1344. Mi-décembre 1355<sup>115</sup>, à quelques semaines de sa mort, Guy est envoyé par lettres en Castille, comme auxiliaire du cardinal légat Guillaume de La Jugie (neveu de Clément VI), en mission très difficile depuis que Pierre I<sup>er</sup> de Castille, dit le Cruel, a épousé en 1353<sup>116</sup> Blanche de Bourbon, une princesse de France qu'il l'a répudiée et emprisonnée et qu'un légat pontifical a déjà jeté l'interdit sur le royaume sans succès en 1354. Guy doit vite quitter le cardinal puisqu'il meurt

---

109 *Ibid.*, n°688.

110 Il est évêque d'Autun du 27 octobre 1344 au 18 janvier 1356, voir notes 35 et 79.

111 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°1225.

112 Le pape charge Guy d'exposer au roi les contacts que Clément VI a eus avec un émissaire du roi d'Angleterre, afin que le roi lui donne réponse par le biais de Guy ou de tout autre « secrète personne », voir Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°1357.

113 Eugène Déprez, Jean Glénisson, Guillaume Mollat (éd.), *Clément VI (1342-1352)*, *op. cit.*, n°4852. Voir Georges Daumet, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille*, E. Bouillon, 1898, p. 21 et p. 161 n°28 (édition de la lettre).

114 Pierre Gasnault, Marie-Hyacinthe Laurent, Nicole Gotteri (éd.), *Innocent VI (1352-1362). Lettres secrètes et curiales*, de Boccard, 1959-2006, n°758.

115 *Ibid.*, n°1875.

116 Guillaume Mollat, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, *op. cit.*, p. 296-299.



Anne Massoni

à Autun le 10 février 1356<sup>117</sup>. En janvier pourtant, Innocent VI l'avait fait archevêque de Lyon, suprême consécration de sa carrière, mais il meurt avant d'avoir pu prendre possession de son siège. Il aura été un bon agent, d'abord discret puis davantage dans la lumière de l'axe entre Paris et Avignon.

### Conclusion

Par l'évocation de trois exemples assez différents qui peuvent tous endosser le qualificatif d'homme de l'ombre, on aura remarqué que, dans un siècle où les échanges diplomatiques ne sont pas encore régis par des structures institutionnelles rigides, règne une grande liberté dans le choix des personnes et des processus de négociation. Ces artisans du gouvernement se placent à plusieurs degrés. Guillaume d'Ayen est l'un des milliers de relais ayant existé entre le centre et ses périphéries. Dans l'ombre d'un appareil administratif bien rôdé, il fait figure de petite main discrète, même si à l'échelle locale, il agit plutôt dans la lumière. Quant à Audoin Aubert et Guy de La Chaume, ils sont placés dans l'ombre discrète de leurs puissants maîtres, une ombre voulue, dans le périmètre des relations internationales. Néanmoins, ils se trouvent aux portes de la lumière dont Guy ne profite pas longtemps mais qui couronne la brillante carrière de cardinal d'Audoin, doyen du Sacré Collège quand il couronne Urbain V en 1362<sup>118</sup>. La nature exacte de leurs échanges comme émissaires nous aura pourtant en grande partie échappé ainsi qu'une part notable des sources qui les concernent mais elles n'ont pas été produites dans le but d'être pérennes.

---

117 Conrad Eubel, *Hierarchia catholica medii aevii*, op. cit., t. I, p. 316.

118 François Du Chesne, *Histoire de tous les cardinaux françois de naissance*, vol. 1, p. 433 qui reprend Baluze.